



Pas de garantie décennale ?

Par **Mathos**, le 11/01/2010 à 10:11

Bonjour,

Je suis syndic bénévole de mon immeuble. Il y a 4 ans nous avons fais refaire la toiture de l'immeuble mais des problèmes tjrs pas résolus sont apparus.

Le toit mal couvert, les jointures avec les gouttières mal faites...

Apparemment la société n'existe plus. Nous avons abandonnés notre syndic pro de l'époque car il nous coutait bien trop cher pour notre petit immeuble et en plus la personne qui nous s'occupait de nous nous avait escroquée.

Dans les documents fournis par le syndic lors de la transmission du syndic je n'ai pas trouvé la garantie décennale pour le toit. J'ai appelé mon ancien syndic qui m'a dit de me débrouiller. Quel recours ai-je ?

Merci d'avance pour votre aide

THOMAS Hervé

Par **cécile63**, le 13/01/2010 à 16:41

Bonjour,

Les travaux ont du être appouvés par une AG. Vous devez avoir des devis.

Vous devez pouvoir retrouverer l'entreprise qui a fait les travaux et savoir si elle existe toujours.

Par **Mathos**, le **13/01/2010** à **18:39**

Apparemment non le patron a pris sa retraite :(